

Domages de guerre

L'enlèvement des sculptures en bronze de Niort en 1942

Daniel COURANT

Les derniers grands travaux d'embellissement du haut de la place de la Brèche datent de la fin du XIX^e siècle, quand, sous l'impulsion et la détermination du niortais Antonin Proust (1832-1905) qui fut pendant huit années rapporteur du budget des Beaux-arts à la Chambre des Députés et ministre des Arts nommé le 11 novembre 1881, la ville de Niort reçoit en dépôt par l'État plusieurs sculptures en marbre et en bronze : la *Somnolence* d'Étienne Leroux en 1881, *Giotto enfant* par Léon Chervet en 1880, *Cain maudit* d'Ernest Guilbert en 1880, *Achille* par Lafrance en 1881. Les anciennes cartes postales des années 1900 nous gardent l'emplacement de ces marbres très appréciés des niortais, disposés entre le kiosque, le chalet, les plans d'eau¹. L'usure du temps, la pollution, le vandalisme gratuit et stupide vers l'an 2000 (des pots de peinture ont été déversés intentionnellement aggravant l'état précaire de cet ensemble sculpté), les travaux de transformations radicales de la place de la Brèche ont obligé les responsables de la culture à enlever et déplacer ces sculptures afin de les mettre en lieu sûr et à l'abri, avant les restaurations nécessaires programmées à partir de 2010 pour ensuite les présenter selon un chemin de sculpture monumentale voulu par l'équipe municipale récemment élue.

Le « parisien » d'adoption Antonin Proust désire embellir le chef lieu des Deux-Sèvres et sa place centrale, la Brèche, comme l'ingénieur Adolphe Alphand (1817-1891) avait procédé à Paris, sous Napoléon III et le début de la Troisième République. On doit à cet urbaniste et paysagiste de grand talent les plus beaux parcs et jardins de la capitale : le bois de Boulogne, le parc Monceau, le bois de Vincennes, les Champs-Élysées, le parc de Montsouris, le parc des Buttes-Chaumont. Antonin Proust a pu travailler avec lui lors de la préparation de l'Exposition universelle de 1889. L'art contemporain s'installe alors sur les places, les squares ou les jardins, lieux de promenade, de flâneries voire de rencontre mais aussi de chocs esthétiques. Le citoyen s'approprie l'art, le découvre, l'apprécie, en parle, part à la recherche de l'identité de l'artiste et de la représentation sculptée. L'art fait partie de son environnement, il faut reconnaître chez Antonin Proust ce sens de la pédagogie pour tous qu'il a su développer à travers ses attributions ministérielles, dans ses nombreux écrits et ses choix pour Niort dont il fut le maire pendant quelques mois. Mais qui étaient ces artistes ? Tous ont suivi la formation de l'École Supérieure des Beaux-arts de Paris. Ainsi Laurent Honoré Marqueste (1848-1920), auteur de *Persée et la Gorgone*, obtient le Prix de Rome en 1871, la médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889 et le Grand Prix à celle de 1900 ; Jules Isidore Lafrance (1841-1881), auteur d'*Achille* est lui aussi Prix de Rome en 1870 ; Léon Chervet (1839-1900), auteur de *Giotto enfant* fut médaillé en 1868 ; Ernest Guilbert (1848- ?) auteur de

¹ Jean-Marie Charpentier et Daniel Courant, *Niort aux portes du siècle*, tome I, 2001, pp. 39-53.

Cain maudit fut honoré par la médaille d'or aux Expositions universelles de 1889 et 1900 ; Amédée Donatien Doublemard (1826-1900), auteur *l'Enfance de Bacchus*, fut Prix de Rome en 1855 ; Frédéric Étienne Leroux (1836-1906), auteur de la *Somnolence* reçut les médailles d'argent aux Expositions universelles de 1889 et 1900 ; Lange Guglielmo (1839- ?) auteur d'*Un suivant de Bacchus* fut médaillé d'argent à l'Exposition universelle de 1889 ; André Louis Adolphe Laoust (1843- ?), auteur de *SPES* lui aussi obtiendra la même récompense à la même exposition, Paul Moreau-Vauthier (1871-1936) réalisera le monument aux *Largeau* , médaille d'argent à Paris (1900) et médaille d'or en 1928. Le jardin public de Niort reçut deux marbres : Léon Pilet (1840-1916), *Une esclave pendant la vente*, médaille de bronze en 1889 et Léon Charles Fourquet (1841- ?) *Triptolème*, médaille de bronze en 1889. La ville de Niort possédait alors un jardin de sculptures que bien de communes plus importantes pouvaient nous envier. La qualité des artistes choisis par Antonin Proust selon leurs parcours et leurs récompenses aux différentes expositions et salons reflète l'art contemporain de la fin du XIX^e siècle. La mise en place de *l'Apollon du Belvédère*, fonte de Keller, installée en 1881, domine la place de la Brèche, dans l'axe de l'avenue de Limoges, des rues Ricard, Victor Hugo et Brisson. Ce dieu grec du chant, de la musique et de la poésie s'élevait majestueusement à proximité du kiosque. L'original grec de cette sculpture attribuée à Léocharès (IV^e siècle avant Jésus-Christ) a disparu ; il existe aujourd'hui une copie romaine découverte à la fin du XV^e siècle à Rome et exposée au Vatican.

Deux vases en bronze galvanique dessinés par Léon Cugnot en 1882 avaient été choisis par les élus, comme à Bourges d'ailleurs, pour annoncer l'escalier monumental réalisé par l'architecte municipal Georges Lasseron (1844-1932) : outre les armes de la ville de Niort, le sigle RF sur les socles, ces sculptures représentent les allégories des quatre saisons par des personnages masculins, féminins et des enfants jouant.

Deux autres vases également en bronze galvanique dessinés par Rouyer en 1883 se trouvaient latéralement dans les jardins de la Brèche avec un décor identique : les armes de la ville de Niort supportées par deux femmes, les anses terminées par des têtes de bélier, l'inscription RF, les attributs de l'agriculture, de l'horticulture et de la viticulture. Ces quatre vases abîmés voire cassés devraient subir une restauration avant leur remise en place dans quelques années.

Le sort ne fut pas le même pour les autres sculptures en bronze au nombre de sept qui disparurent dans les conditions tragiques que nous allons évoquer maintenant. Par une loi parue dans le Journal Officiel du 11 octobre 1941, relative à l'enlèvement des statues et monuments métalliques en vue de la refonte, Philippe Pétain, Maréchal de France, chef de l'État français et son Conseil des ministres gommaient du paysage artistique citadin du territoire plusieurs centaines de sculptures en validant quatre articles :

- article I^{er} : Il sera procédé à l'enlèvement des statues et monuments en alliage cuivreux sis dans les lieux publics et dans les locaux administratifs, qui ne présentent pas un intérêt artistique ou historique.

- article 2 : Une commission sera créée dans chaque département pour déterminer les statues et monuments qui devront être conservés en raison de leur caractère artistique ou historique. Des arrêtés pris par le secrétaire d'État à l'éducation nationale et à la jeunesse (*Jérôme Carcopino*) fixeront la composition de ces commissions.

- article 3 : Les objets métalliques enlevés seront mis à la disposition du secrétaire d'État à la production industrielle dans les conditions qu'il fixera en accord avec le secrétaire d'État à l'Économie nationale et aux finances, afin de remettre les métaux constituants dans le circuit de la production industrielle ou agricole.

- article 4 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel et exécuté comme loi d'État.

À partir du 7 novembre 1941, soit quelques semaines après la publication de la loi, la machine administrative préfectorale se met en route avec confirmation écrite d'un document à en-tête État français et non République française :

Le Préfet des Deux-Sèvres à Monsieur le Maire de Niort

J'ai l'honneur de vous confirmer ma conversation téléphonique de ce jour et vous prie de vouloir bien me faire parvenir la liste de toutes les statues métalliques de votre commune en indiquant l'emplacement, le sujet, la date de leur érection.

Les monuments aux morts de 1914-1918 et les monuments de 1870 ne sont pas à comprendre sur cette liste².

Une liste manuscrite fait état en plus des sculptures en bronze, des cloches de l'église Notre-Dame et de celle de l'ancien Hôtel de Ville (le Pilon). Les moyens humains et financiers demandés pour les descendre des clochers ont certainement dissuadé les responsables administratifs et politiques.

Après les recherches de M. Martinet, architecte de la ville et de Mme Philippe, responsable de bibliothèque municipale, le maire de Niort Émile Panoux fait parvenir au préfet, le 15 novembre 1941, une « liste de toutes les statues métalliques » indiquant le nom de l'artiste, celui de la sculpture et la date de la pose:

Jardin de la Brèche :

- *Un suivant de Bacchus*, bronze de Lange Guglielmo (salon de 1877), 1880
- *Persée et la Gorgone*, bronze de L. H. Marqueste (salon de 1877), 1880
- *L'Apollon du Belvédère*, bronze (il s'agit en vérité d'une fonte) de Keller, 1881
- Les quatre vases en bronze galvanique précédemment étudiés.

Jardin Public

- *L'Enfance de Bacchus*, bronze de Doublemard (salon de 1865), 1882
- *Groupe de 3 enfants* (ce n'est pas un bronze mais une fonte d'acier).

Rue Alsace Lorraine

- Buste de *Jacques de Liniers*, Vice-roi de la Plata, bronze de Pierre-Marie Poisson, 1910.

Place du Donjon

- Buste d'*Amable Ricard*, ancien ministre, bronze de Baptiste Baujault, 1880.

Place Saint-Jean

- *Spes* bronze d'Antoine Mercier (il s'agit d'André Laoust), 1884.

Pont Main

- Buste de *Thomas Hippolyte Main*, bienfaiteur de la ville, bronze de Pierre-Marie Poisson, 1903.

² Arch. Com. de Niort, série H. C'est la raison pour laquelle le monument de 1870 d'Antoine Mercier « Gloria Victis » réalisé en bronze, situé place de Strasbourg, n'a pas été démonté.

Cette première liste officielle sera reprise et complétée le 17 décembre 1941 par un courrier à en-tête « Groupement d'importation et de répartition des métaux » envoyé au maire de Niort. Il faut y ajouter le monument aux trois frères Largeau (ils sont quatre) et deux bronzes localisés par Mme Bily-Brossard, conservateur du musée des Beaux-arts, un canon et le buste de Louis XVIII. L'enlèvement, le transport et l'expédition sont confiés à la maison Belaud et à M. Migault.

Ainsi, deux mois après le décret du 11 octobre, nous connaissons avec précision le nom « des statues métalliques » de Niort choisies pour être déboulonnées.

À la demande du ministre secrétaire d'État à l'Intérieur, le préfet fait parvenir un courrier daté du 2 janvier 1942 au maire de Niort par lequel il demande « de faire démolir ces installations (il s'agit de l'éclairage au gaz des rues et des bâtiments) en vue d'en récupérer le bronze ». « Cette récupération permettra, en outre, l'utilisation d'un nombre appréciable de chômeurs ». Interrogé à ce sujet, l'architecte municipal reste dubitatif quant au résultat escompté sur le tonnage du bronze qui pourrait être extrait des câbles et sur l'abandon dans l'avenir de l'éclairage public au gaz. « Pour l'exécution de ce travail il ne faut pas compter utiliser de chômeurs. Il n'existe plus de chômeurs sur la place de Niort, nous avons au contraire, une déficience notable de main d'œuvre ». La réponse officielle du maire de Niort Émile Panoux au préfet s'appuie essentiellement sur le diagnostic de M. Martinet. Cependant nous verrons que l'opération a bien eu lieu. Faut-il alors penser à une résistance officielle des élus niortais face à l'intransigeance de l'État et de ses représentants ?

Quoi qu'il en soit le Mémorial des Deux-Sèvres, dans ses éditions des 9, 17-18 janvier, 2 et 4 mars 1942, donne des précisions complémentaires : *L'opinion se montre actuellement fort émue par l'enlèvement de certaines statues. Une circulaire du secrétaire d'État à la production industrielle donne la véritable raison des mesures prises pour récupérer les objets de bronze.* « La situation extrêmement critique de nos approvisionnements en métaux cuivreux et les perspectives graves qu'elle entraîne pour notre industrie et pour notre agriculture excluent toutes considérations de sentiments et exigent de véritables mesures de salut public ». Dans notre département où l'économie agricole est fort développée, le journal, trompé par le but final et inavoué de cette récupération, explique et rassure les lecteurs : « Les statues, bustes et vases de bronze qui ornent nos squares, places et rues sont vouées à un impitoyable envoi à la fonte, afin de permettre la fourniture de produits cupriques à nos agriculteurs pour la défense de leurs arbres fruitiers, de leurs vignes et de certaines cultures contre les parasites ».

M. Giraudias, vice-président de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, ne craignant pas des réactions déplacées, déplore avec un certain courage l'enlèvement du monument aux Largeau, œuvre sculptée de Moreau-Vauthier, inaugurée le 14 juillet 1933³. Dans le même temps, Mme Bily-Bossard⁴, conservateur du musée des Beaux-Arts mais aussi membre de la Société Historique, fait parvenir un courrier au maire de Niort par lequel elle explique la situation exacte de ses responsabilités devant l'Histoire quant à la disparition des sculptures en bronze du patrimoine niortais. « Au moment où les statues de bronze qui étaient l'ornement de notre ville sont

³ Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, p-v du 14 février 1942, pp. 195-196. Après l'enlèvement des bronzes, il ne resta plus que la partie maçonnée sous la forme d'un triptyque sur lequel étaient inscrites les inscriptions suivantes :

Victor Largeau Administrateur des Colonies, Explorateur saharien, Pionnier du Congo et de l'Oubanghi.

Fernand Largeau Colon et apôtre de la cause française aux Nouvelles Hébrides.

Charles Largeau Sergent d'Infanterie de Marine, mort à Madagascar.

Emmanuel Largeau Pacificateur et organisateur du Tchad Ouadaï-Sila, Borkou-Ennedi, Général des troupes coloniales, Commandeur de la Légion d'Honneur, mort pour la France à Verdun.

Le monument aux Largeau a été démonté en 2006. Il se trouve aujourd'hui dans les réserves lapidaires de la ville de Niort.

⁴ Arch. Com. de Niort, série H, lettre du 11 mars 1942.

enlevées, je crois nécessaire, afin de constituer pour l'avenir le dossier artistique de Niort, de vous signaler que je fus désignée par Monsieur le Préfet en exécution d'un arrêté en date du 16 octobre 1941 de Monsieur le Secrétaire d'État à l'Éducation nationale, comme membre de la commission de récupération des métaux non ferreux.

La réunion de cette commission eut lieu à la Préfecture le 28 novembre 1941 sous la présidence de Monsieur Chorier Secrétaire général.

Après discussion je demandais le maintien des *deux vases de bronze* par Cugnot ornements de l'escalier principal de la Brèche ainsi que celui de *Persée et la Gorgone* bronze de Marqueste, et le *Suivant de Bacchus*, bronze de Guglielmo.

Vous savez Monsieur le Maire que ces propositions n'ont pas été acceptées et que nous conservons seul *l'Apollon du Belvédère* par Keller... »

Le conservateur fait ensuite une liste manuscrite de quatorze sculptures en bronze de monuments enlevés. Ce document daté du 11 mars 1942 diffère sensiblement de la réalité puisque finalement neuf sculptures ont effectivement été désolidarisées de leur socle, malgré d'autres demandes qui, heureusement, n'ont jamais abouti⁵.

Nous devons également mentionner que l'État français dédommagera les municipalités selon le poids des sculptures et celui des fils électriques à raison de 30 frs ou de 17,86 frs le kilo. Aussi le Groupement d'importation et de répartition des métaux fera parvenir au maire de Niort le résultat en tonnage de l'ensemble des neuf sculptures :

- Enfance ou Éducation de Bacchus : 361 kilos
- Buste de Ricard : 59 kilos
- Buste de Main : 73 kilos
- Monument des frères Largeau : 2 184 kilos
- Suivant de Bacchus : 131 kilos
- Persée et la Gorgone : 454 kilos
- Louis XVIII (au musée) : 41 kilos
- Canon (au musée) : 13 kilos
- SPES : 679 kilos

La récupération du bronze ne suffisant pas, l'Office des fers, fontes et aciers demande toujours par l'intermédiaire de la préfecture de faire calculer le nombre de grilles protégeant les pieds des arbres, leurs poids unitaire ainsi que le métal employé (fonte ou acier)⁶. Par retour du courrier le maire de Niort annonce que sa ville n'a pas ce type de grilles.

Le maire Émile Bèche fait parvenir un certificat⁷ prouvant que la ville de Niort était bien propriétaire des sculptures afin d'accélérer le règlement des indemnités dues par l'État ; la somme de 119 850 francs sera encaissée par le receveur⁸. À cette somme il faudra ajouter 38 890,78 francs correspondant à 2 173 kilos de fils électriques (pour le cuivre).

L'État français, par cette loi de 1941 signée par le maréchal Pétain, a donc amputé pour le compte de l'ennemi, c'est-à-dire le régime nazi, une partie du patrimoine monumental sculpté en bronze. Pour la seule ville de Niort, ce sont près de quatre tonnes (3 995 kilos) de cet alliage qui

⁵ Arch. Com. de Niort, série H, lettre du 1^{er} février 1943. Le secrétaire général des Beaux-arts demande la dépose de « l'Apollon du Belvédère » qui sera contesté par la préfecture de Niort, avec des relances datées du 20 mars 1944 puis du 11 avril.

⁶ Arch. Com. de Niort, série H, lettre du 22 mai 1943.

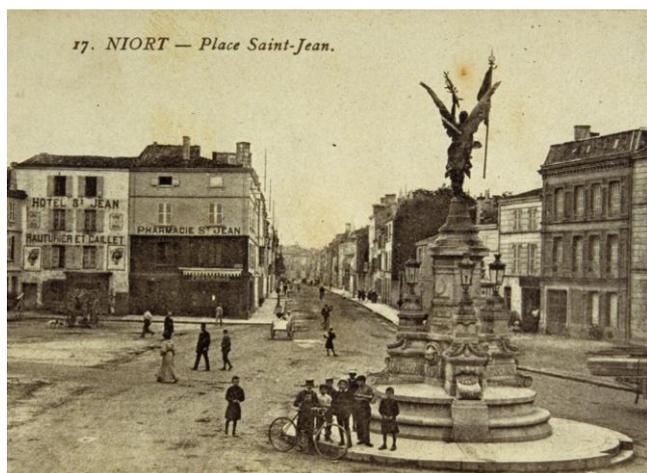
⁷ Arch. Com. de Niort, série H, lettre du 26 avril 1945.

⁸ Arch. Com. de Niort, série H, lettre du 15 mai 1945.

furent chargées dans un bateau, à La Rochelle, pour être fondues et transformées pour l'armement. Il ne nous reste plus aujourd'hui⁹, comme souvenir, que des témoignages et des photographies de créations artistiques normalement moins fragiles que le bois, la brique, le calcaire ou le marbre. Et pourtant...



Vases Rouyer



André Laoust *Spes*

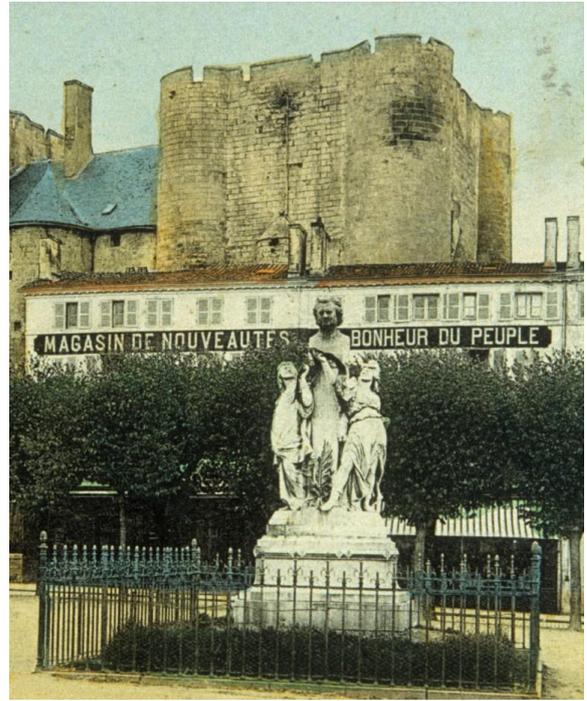


**Amédée Doublemard *Enfance de Bacchus*
Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2Fi 874**

⁹ Arch. Com. de Niort, série H. Le buste en bronze représentant Jacques de Liniers, réalisé par Pierre-Marie Poisson et inauguré en 1910 ne sera jamais fondu. Les nombreuses interventions de R. Savatier, professeur à la faculté de Droit de Poitiers et arrière petit-fils du héros argentin, des ambassades d'Espagne et de la République Argentine, du maire de Niort, de Pierre Brandet avoué à Niort ont retenu l'attention de l'ingénieur en chef des industries mécaniques. Parmi les arguments historiques avancés, c'est celui de la propriété du terrain (privé ou public) sur lequel a été érigé le buste qui a retenu l'attention des responsables : « ...cette statue se trouvant être propriété privée ne tombe pas sous le coup de la loi du 11 octobre 1941 relative à la dépose des statues métalliques ». Démonté pendant l'occupation et placé à l'abri, il sera installé cinq ans après en 1947 au même endroit (rue Alsace-Lorraine) par M. Lesterpt, celui-là même qui l'avait enlevé !



Apollon du Belvédère Fonte Keller



Baptiste Baujault Monument à Ricard



Lange Guglielmo
Un suivant de Bacchus
Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2 Fi 387



Laurent Marqueste
Persée et la Gorgone
Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2Fi 386



Louis Cugnot



Louis Cugnot



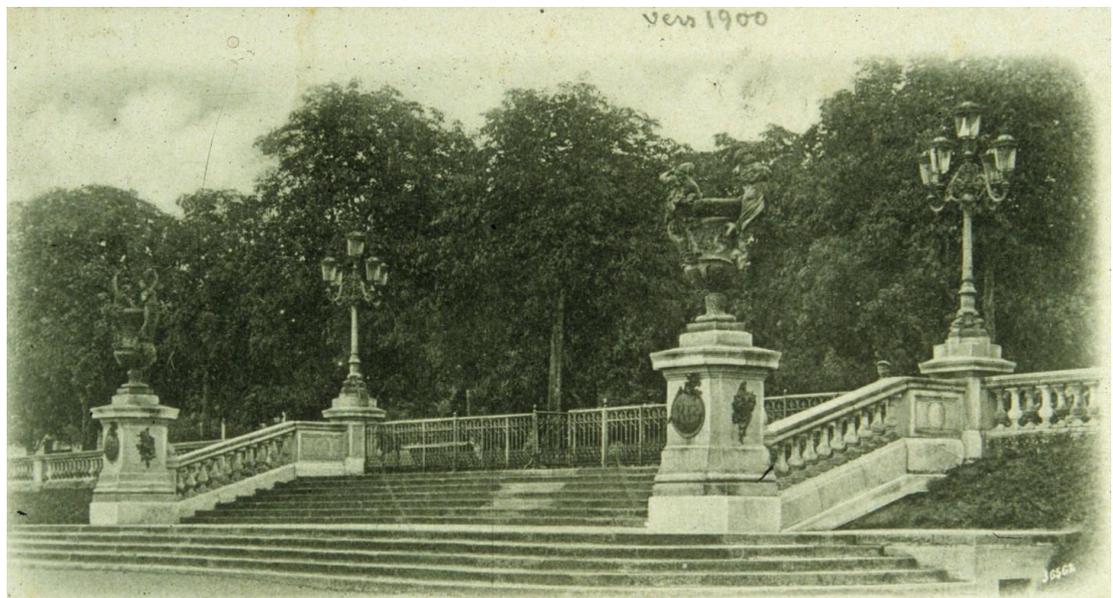
Paul Moreau-Vauthier
Monument aux Largeau



Pierre Marie Poisson
Jacques de Liniers



Pierre Marie Poisson
Thomas-Hippolyte Main



Vases Cugnot